

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2018**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

**Présents** : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mmes ARANEDER, GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. OUDIOT, DURAND, DOUBLET, Mmes BRAUN, MOULIN, MM. FONTENEAU, BELKACEM, Mmes BARRÉ, KHALDI.

**Absents excusés** : M. LANCELIN donne pouvoir à M. DEBAIN,  
M. DO LAGO DANTAS DE MACEDO donne pouvoir à M. OUDIOT,  
Mme DJAOUANI donne pouvoir à Mme RICART-BRAU,  
Mme du MESNIL donne pouvoir à M. CHAMAYOU,  
Mme BULLIER donne pouvoir à Mme DUCHON,  
M. GUYARD donne pouvoir à M. DUSSEAUX,  
M. STEINER donne pouvoir à Mme MOULIN.

**Absente** : Mme FRAQUET

**Secrétaire**: Mme RICART-BRAU

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après avoir désigné Mme RICART-BRAU comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2018.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Réf : 2018/12/1**

**OBJET : Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CIG pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV.**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve à l'unanimité** la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 6 ans.

**Article 2 : Précise** que la participation financière versée aux agents dans le cadre de ce nouveau contrat est maintenue de la manière suivante :

51 % de la cotisation pour tout traitement de base indiciaire inférieur à 2000 €

20 % de la cotisation pour tout traitement de base indiciaire supérieur ou égal à 2000 €.

**Article 3 : Prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG.

**Article 4 : Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire mentionnée à l'article 1.

• Réf : 2018/12/2

**OBJET : Décision modificative n° 1 au Budget 2018 de la Ville.**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2018 de la ville, équilibrée en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :

**Section de fonctionnement :**

**DEPENSES**

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	020	6227	Frais d'actes et de contentieux	- 3 000.00 €
67	020	6712	Amendes fiscales et pénales	3 000.00 €
011	020	611	Contrats de prestations de service	- 28 379.99 €
67	020	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	23 517.41 €
65	01	6542	Créances éteintes	4 862.58 €
67	01	678	Reversement de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget du service de l'assainissement à HYDREAULYS	353 065.05 €
			<b>TOTAL</b>	<b>353 065.05 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
002	01	002	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget du service de l'assainissement	353 065.05 €
			<b>TOTAL</b>	<b>353 065.05 €</b>

**Section d'investissement :**

**DEPENSES**

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
10	01	1068	Reversement de l'excédent d'investissement 2017 du budget du service de l'assainissement à HYDREAULYS	263 304.92 €
			<b>TOTAL</b>	<b>263 304.92 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
001	01	001	Reprise de l'excédent d'investissement 2017 du budget du service de l'assainissement	263 304.92 €
			<b>TOTAL</b>	<b>263 304.92 €</b>

**Monsieur le Maire :**

« Pendant que j'y suis, je vais passer à autre chose. J'ai appris que nous aurions une réflexion à VGP, ça vous concerne Monsieur DURAND, sur le transfert dans un an de la partie eau pluviale des villes, et que nous sommes en interrogation pour savoir comment le financer : soit le prendre sur l'attribution de compensation, soit de prendre le budget de chaque commune et d'additionner. De toute façon, pour l'usager ce sera neutre. C'est en réflexion et vous aurez en temps et en heure les documents, ça c'était à propos d'HYDREAULIS. »

• Réf : 2018/12/3

**OBJET : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la rénovation / reconstruction de l'ensemble scolaire Wallon et Bizet, le réaménagement du square associé et la construction de la Maison de Quartier – Avenant n° 1 relatif au transfert de la mission assurée par le Groupe SECA SAS à la société ATELIER 2A+ et modifiant la répartition des honoraires entre les membres du groupement.**

**Article 1 :** Approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du 3 août 2016 concernant la rénovation / reconstruction de l'ensemble scolaire Wallon et Bizet, le réaménagement du square associé et la construction de la Maison de Quartier, ledit avenant étant relatif au transfert des missions du Groupe SECA SAS à la société Atelier 2A+.

**Article 2 :** Approuve la nouvelle répartition des honoraires entre les membres restants du groupement constitué par la société Atelier 2A+ avec le paysagiste Cabinet Tesson, le cuisiniste BEHA Legrand, l'économiste TCE à la suite de la liquidation judiciaire du Groupe SECA SAS.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Article 4 :** Précise que cet avenant de transfert est sans incidence financière sur le marché de maîtrise d'œuvre du 3 août 2016.

**Monsieur le Maire :**

« En fait ce qui s'est passé c'est qu'il y a eu une entreprise qui a été défaillante. Donc, on a reçu un courrier de la société 2A+ de la liquidation judiciaire définitive du Groupe SECA SAS et Atelier 2A+ a proposé une nouvelle répartition entre les différents membres du groupement, puisque ils reprenaient à leur compte les missions exercées par le Groupe SECA. Donc, considérant que cet avenant permet d'assurer la continuité de la mission de maîtrise d'œuvre, ce qu'on vous propose c'est d'approuver ce transfert. Est-ce que vous avez des questions ? »

**Monsieur DURAND :**

« Oui, pour notre information, je voudrais savoir si la commune exerce un contrôle préalable sur les sous-traitants ? Il existe des contrats pour lesquels il y a obligation de déclarer à l'avance les sous-traitants, et l'obligation de les soumettre à l'autorité. »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« Bonsoir. Toutes les sous-traitances sont bien évidemment déclarées avant qu'elles puissent agir sur le chantier et doivent être agréées par la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage. Et lors de l'appel d'offre, elles doivent déclarer qu'elles vont utiliser des sous-traitants, mais ne sont pas obligés de les déclarer à ce moment-là. »

**Monsieur DURAND :**

« Est-ce que cela veut dire que la commune a un pouvoir de refus des sous-traitants ou pas ? Ils ne sont pas déclarés initialement et ensuite lorsqu'ils sont déclarés, la commune a-t-elle son mot à dire ? »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« Il y a un formulaire qui est rempli pour la demande d'agrément et on l'agrée ou pas. Si on considère qu'il n'y a pas les compétences techniques, les assises financières nécessaires, on peut le refuser. »

**Monsieur DURAND :**

« Merci. »

• Réf : 2018/12/4

**OBJET : Marché de reconstruction/rénovation de l'ensemble scolaire Bizet/Wallon, construction d'une Maison de quartier et réaménagement du square – Avenant relatif au lot 1 « gros œuvre » concernant la réalisation de l'ascenseur du bâtiment de l'école Bizet.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 relatif au lot « gros œuvre » confiant à la société CIMDF la réalisation de l'ascenseur du bâtiment de l'école Bizet.

**Article 2 :** Précise que cet avenant génère une augmentation de 48 133,56 euros soit 1,37 % du montant initial du marché concerné.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité et toutes les pièces correspondantes.

**Monsieur DURAND :**

« J'aurais aimé savoir si à l'occasion de cette réalisation, la commune a l'intention de demander des dédommagements ou s'il y a une résiliation avec pénalités ? »

**Madame la Directrice du Pôle Ressources et Moyens :**

« Il n'y a pas de pénalités demandées à l'entreprise dans ce cadre-là, c'est une résiliation pour faute du marché. »

**Monsieur DURAND :**

« S'il y a résiliation pour faute, j'imagine qu'on peut se retourner...il y a quand même des incidences pour la commune avec des projets qui prennent du retard, des incidences financières ? »

**Monsieur le Maire :**

« C'est l'école Bizet, ce n'est pas l'école Wallon. »

**Monsieur DURAND :**

« Oui, ça n'empêche pas. »

**Monsieur le Maire :**

« On n'a pas commencé encore les travaux. »

**Monsieur DURAND :**

« J'ai noté que l'entreprise ne se présentait pas pour la préparation. Forcément, il faut reprogrammer, retrouver une entreprise, reprogrammer. Les préparations, forcément, c'est du délai, au préjudice de la commune. »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« Non, mais justement, ce n'est pas prévu de toute façon des pénalités dans la procédure qui est appliquée actuellement au niveau de la délibération. Ce qui est proposé par le Conseil Municipal, ça permet de ne pas perdre de temps justement au niveau du délai de chantier. »

**Monsieur DURAND :**

« Il faut le temps de retrouver une société tout de même. »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« C'est la solution qui a été retenue. »

**Monsieur DURAND :**

« J'entends bien. La société s'est proposée de prendre la suite, mais il y a quand même eu des rendez-vous qui ont été menés pour lesquels l'entreprise ne s'est pas présentée. Je suppose que ce sont des choses qui sont à reprogrammer. »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« Oui, mais c'est l'entreprise de gros œuvre qui gère l'interface et elle a considéré elle aussi qu'il n'y avait pas de complexité plus et de dédommagement financier vis-à-vis de... »

**Monsieur DURAND :**

« Donc, de son côté elle ne met pas en cause l'aspect financier, ni le planning ? »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« Non. »

**Monsieur DURAND :**

« D'accord. »

**Monsieur BUONO :**

« Nous n'avons pas de préjudice à proprement parlé. La société qui a recours à cette autre société n'a pas de préjudice non plus. On n'a pas vocation à aller punir quelqu'un qui certes a eu les yeux plus gros que le ventre, mais on va aggraver sa situation et puis, nous ça nous profite en rien, ça va juste mobiliser des gens pour régler un préjudice qui n'existe pas. »

**Monsieur DURAND :**

« Mais la façon dont c'était présenté, j'avais le sentiment qu'il y avait eu un préjudice, au moins des retards, si ce n'est pas le cas, dont acte. »

**Monsieur BUONO :**

« On a toujours une façon alarmiste de présenter ce genre de chose, mais je crois que c'est réglementaire en fait. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Oui, deux questions. Je vais commencer par la seconde. On dit qu'il n'y a pas de préjudice, mais il y a quand même une augmentation du coût du chantier de près de 48 000 €, si je ne me trompe. Puis deuxièmement, pourquoi le recours à CIMDF qui visiblement n'est pas une entreprise spécialisée dans ce genre de travaux, pourquoi n'a-t-on pas confié à une entreprise spécialisée le soin de reprendre cette partie de travaux concernant l'ascenseur ? »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« En fait, on n'a pas eu d'augmentation financière. De la même façon, si on avait relancé le lot on aurait quand même dû payer ce montant. Donc, ce montant a été repris par le gros œuvre et il restera juste un petit morceau à relancer pour le deuxième ascenseur au niveau de la Maison de quartier qui était moins pressé. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Et le fait que CIMDF ne soient pas des spécialistes, ce n'est pas gênant ? »

**Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :**

« C'est bien un sous-traitant ascensoriste, ce n'est pas le gros œuvre qui va fabriquer l'ascenseur. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Merci. »

• Réf : 2018/12/5

**OBJET : Avenant n° 1 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.**

**Article 1 :** Rejetée avec 28 voix contre et 4 voix pour (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER et Mme MOULIN) la proposition d'amendement de M. DURAND au sujet des tarifs des droits d'entrées au centre aquatique municipal pour les Saint-Cyriens.

**Article 2 :** Autorise avec 28 voix pour et 4 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER et Mme MOULIN) Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du 6 août 2018 confiant la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal à la société Vert Marine, ledit avenant concernant la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la grille tarifaire figurant à son annexe 1, jointe à la délibération, laquelle se substitue à l'annexe 5 dudit contrat, et à la condition que de la durée de la carte de 10 entrées à un an au lieu de six mois.

**Monsieur DURAND :**

« Alors, ce ne sera pas une question, vous l'avez tous sur la table, c'était l'amendement que nous souhaitons présenter qui découle des discussions que nous avons eues début juillet sur le nouveau contrat avec VERT MARINE. On avait expliqué que les propositions tarifaires qui étaient avancées dans la fameuse annexe 5, ne nous semblaient pas satisfaisantes et on souhaitait effectivement orienter différemment les choses sur plusieurs points. Donc, on en tire les conséquences aujourd'hui en présentant cet amendement pour modifier quelques tarifs. Il ne s'agit pas de refaire la grille, mais de modifier quelques tarifs d'une façon qui nous semble acceptable pour chacun. Il aurait été facile de dire c'est 0 % pour tout le monde éternellement, ainsi de suite. On essaie de faire en sorte que l'équilibre financier ne soit pas rompu, et on propose même une augmentation pour les Saint-Cyriens qui certes est nettement inférieure à ce qui a été évoqué initialement, mais qui reste à peu près au niveau de l'inflation. »

**Monsieur le Maire :**

« Sur 4 ans. »

**Monsieur DURAND :**

« Oui, depuis la dernière revalorisation, je crois que les chiffres pour la fin de l'année ne sont pas connus et je crois qu'on s'oriente vers une inflation cumulée de 2,4 %. On partait nous sur une augmentation de 2,5 %, ce qui était à peu près l'inflation depuis la dernière revalorisation des tarifs. Vous souhaitez que je lise l'amendement ? »

**Monsieur le Maire :**

« Je vous remercie de nous l'avoir distribué. J'ai bien regardé votre proposition. Je vous signale que j'ai demandé à VERT MARINE que l'on puisse baisser le tarif de l'entrée pour les Saint-Cyriens et on l'a baissé de 10 centimes. Il faut savoir que le tarif actuel est un tarif qui a été voté en 2015. On parle de tarifs pour 2019, il y a donc 4 ans, on est à une inflation au bout de 4 ans aux alentours de 5-6 %, donc l'augmentation qui est proposée est largement au niveau de l'inflation, voire en dessous. Ce qui me gêne un peu si vous voulez, c'est que j'ai bien entendu votre demande de faire payer plus les extérieurs, l'inconvénient c'est que quand vous regardez la fréquentation de la piscine, on se retrouve avec à peu près 35 % de Saint-Cyriens, le reste étant des extérieurs. Si on tape trop fort sur les extérieurs et qu'ils vont voir dans des piscines aux alentours : Le Chesnay, Versailles, Montigny. J'ai peur qu'à ce moment-là le déficit qui sera supporté de toute façon...les Saint-Cyriens devons le payer. Je préfère une fréquentation accrue avec des extérieurs plutôt que de les faire fuir. C'était un peu le sens de ma démarche et VERT MARINE qui a quand même une grande habitude, en plus a de très importants travaux de rénovation à faire. Il faut savoir qu'aussi bien au niveau de la structure elle-même de la piscine, que de l'environnement de la piscine, des portes des douches, des sèche-cheveux, j'en passe et des meilleurs, il y a au bout de 10 ans dans un environnement...11 ans, dans un environnement très humide ça s'abîme très vite. Il y a quand même

*un investissement et un budget travaux qui est conséquent et ça aussi c'est quelque chose qui est à prendre en compte, ce n'est jamais de gaité de cœur. Un jour on discutait avec VERT MARINE, on leur demandait s'il n'y avait pas de participation de la Ville, si c'était 100 % une piscine totalement privée, je ne sais pas si cela existe ou pas, quel serait le prix de l'entrée ? Ils m'ont dit : Monsieur le Maire, 8 €. Ce serait 8 € pour tout le monde. Donc, la participation de la Ville se fait de deux manières : elle se fait par l'intermédiaire de ses propres habitants qui viennent utiliser cet équipement et la deuxième chose, par la somme que la Ville met pour compléter, le reste c'est de l'argent qui nous est apporté par les extérieurs. L'attrait de cette piscine tient à deux choses : parce qu'elle est belle, parce qu'elle est bien entretenue, parce que vous avez un hammam qui est refait à neuf, voilà, c'est ce genre de choses, et puis la deuxième chose c'est le prix d'entrée. Or, il faut rester dans une approche telle, qu'on ne puisse pas décourager les gens de venir quand ils n'habitent pas la ville. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Monsieur le Maire, je voudrais apporter quelques bémols et c'est bien qu'on puisse en discuter ce soir. La dernière revalorisation tarifaire, si je ne me trompe, elle avait eu lieu l'été, ce qui fait qu'on n'est pas sur 4 ans, mais sur 3,5 ans et au niveau de l'inflation, je vous assure qu'on est plus sur 2,5 % que des 5 %. Quand on avait fixé les 2,5 %, c'est vraiment pour se caler sur le niveau de l'inflation tel qu'on a pu le voir sur les sites spécialisés. Au niveau tarifaire, alors il y a plusieurs choses à dire. C'est vrai que VERT MARINE a une compétence dans les piscines qu'on n'a pas. C'est bien de les écouter, mais on ne peut pas dire que nos objectifs sont forcément communs. VERT MARINE a pour tâche de gérer et d'exploiter une piscine, et certainement de la rentabiliser. S'il n'y avait aucun Saint-Cyrien dans une piscine très rentable, la société serait certainement très satisfaite, et nous, en tant que représentants des Saint-Cyriens, on préférerait quand-même que les Saint-Cyriens puissent en profiter au maximum.*

*Sur les tarifs, l'entrée adultes extérieurs qui passe de 6,20 € à 6,50 € pour 2019, moi je note qu'à Versailles Montbauron elle est déjà à 6,50 € pour 2018. Aujourd'hui, on est 20 centimes moins chers, après je ne connais pas la politique tarifaire de Versailles. Il n'est pas exclu qu'en 2019, ils passent à 6,60 € - 6,70 €, et ainsi de suite, donc on n'est pas sur des tarifs extravagants et on est même un petit peu moins chers que la ville plus proche qui est Versailles.*

*J'ajoute un autre point. Quand on demande à modérer les tarifs des Saint-Cyriens, bien sûr cela bénéficie aux Saint-Cyriens et on souhaite qu'ils soient plus nombreux à participer à cette piscine, à la fréquenter. On se souvient aussi que la commune avait signé des conventions avec des communes limitrophes comme Fontenay, Elancourt, ainsi de suite, qui permettent aux habitants de ces communes de fréquenter la piscine de Saint-Cyr-l'Ecole au tarif saint-cyrien sachant que c'est la commune d'origine de ces habitants qui paye le différentiel, le delta entre le tarif saint-cyrien et le tarif extérieur. Donc, pour un habitant de Fontenay qui va à la piscine de Saint-Cyr, il voit que le tarif saint-cyrien, parce que c'est ce que lui va payer et si on augmente aussi ce tarif saint-cyrien on va augmenter les tarifs pour les Saint-Cyriens, pour les habitants de Fontenay, les habitants d'Elancourt, les habitants d'un certain nombre de communes autour. Ce sont des habitants qui aujourd'hui fréquentent de façon plus assidue la piscine et nous aident à financer l'exploitation de la piscine. En augmentant trop ce tarif, on prend aussi le risque de faire fuir ces habitants qui n'iront plus ou iront moins à la piscine de Saint-Cyr-l'Ecole, ce qui fera que le déficit va se creuser et le déficit bien sûr sera payé uniquement par les Saint-Cyriens. Donc, essayez de maintenir au maximum le prix des Saint-Cyriens non seulement ça permet d'avoir une fréquentation plus forte des Saint-Cyriens, mais ça permet aussi de maintenir la fréquentation des habitants des communes autour qui ont une convention avec les communes de Saint-Cyr-l'Ecole. Je crois que c'est bon pour nos habitants, surtout dans cette période où le coût de la vie est quand même une question centrale et c'est également bon pour le taux de fréquentation de la commune, donc pour sa rentabilité. »*

**Monsieur BUONO :**

« On va aller beaucoup plus vite, en fait. L'année prochaine on pourra toujours se reposer la question par rapport au bilan, voir si effectivement il y a quelque chose de mieux à faire ou pas. Pour l'instant, je pense que le mieux à faire c'est quand même de faire confiance aux professionnels, ils savent qu'on ne plaisante pas, on l'a déjà prouvé. S'il y a des choses mieux à faire on pourra toujours en discuter, mais là faisons l'essai, parce qu'on parle de risque. En fait en France, on parle beaucoup de risque, mais on ne fait pas grand-chose dès qu'on parle de risque, on ne fait plus rien d'ailleurs. Donc, on a aussi un bilan annuel, on fait attention de l'avoir dans les délais et on rediscutera au moment du bilan, je pense. »

**Monsieur DURAND :**

« On se repose beaucoup sur VERT MARINE et moi je le redis, nos objectifs ne sont pas toujours les mêmes et je me souviens aussi, nous avons entendu dire en Conseil Municipal à propos des budgets prévisionnels de VERT MARINE, que ces budgets étaient insincères. C'était au début du mandat, vous avez employé ce mot insincère qui était fort, alors naturellement VERT MARINE s'y connaît, écoutons-la, mais est-ce qu'il faut lui faire confiance aveuglément, je n'en suis pas convaincu. »

**Monsieur BUONO :**

« Nous ne sommes pas aveugles. Je pense qu'on leur a fait bien mal une fois et qu'ils ont compris qu'on n'était pas aveugles. Ils ont mis du temps à comprendre, c'est vrai et je pense qu'ils s'en souviennent encore. »

**Monsieur DURAND :**

« Le bilan 2018 on le saura dans 6 mois peut-être. Pour le déficit 250 000-300 000 €, je ne sais pas trop, mais ce qui est certain, c'est que quelle que soit la proposition retenue aujourd'hui, on a une évolution tarifaire, alors vous la proposez plus forte que nous, mais en tout cas une évolution tarifaire, ce qui fait que ceux qui fréquentent la piscine, qu'ils soient de Saint-Cyr, qu'ils soient de Fontenay ou qu'ils soient de plus loin, vont être amenés à payer plus cher. Et si la fréquentation reste la même, automatiquement il y aura plus de recettes. Donc, il faut quand même s'attendre à une situation qui soit financièrement parlant beaucoup plus avantageuse en 2019 qu'en 2018. On ne peut pas simplement se contenter de dire « on ne sait pas, faisons payer au maximum les Saint-Cyriens et on verra », parce qu'il y a des tarifs que vous proposez qui sont quand même assez élevés. Quand on regarde les cartes 10 entrées : alors les Saint-Cyriens qui vont fréquemment à la piscine, ils passent par le biais des cartes 10 entrées, mais pour les cartes 10 entrées l'évolution est quand même assez considérable, on parle de 16,8 % d'augmentation. Alors l'inflation, on peut la compter comme on veut, mais ce sont quand même des chiffres qui sont hallucinants et expliquer aux Saint-Cyriens que ça augmente de 16,8 % ça ne va pas être évident. »

**Monsieur le Maire :**

« J'ai regardé votre carte 10 entrées, ça m'a interloqué un peu, parce qu'au bout de 3,5 ans passer de 37,60 € à 38,50 €, c'est-à-dire moins d'1 € sur une carte de 10 entrées, ça permet quand même d'avoir par rapport à une entrée à 4,80 €, donc à 48 € pour 10 entrées, ça fait quand même une réduction. Nous on a mis 43 €, mais 38 € ce n'est pas jouable. VERT MARINE ne va pas s'y retrouver et comme elle ne va pas s'y retrouver c'est la Ville, donc les Saint-Cyriens qui vont payer. Quand je dis les Saint-Cyriens c'est aussi des gens qui eux ne profitent pas de la piscine. Il arrive un moment aussi où il y a un juste milieu à trouver. Je sais bien que ce n'est pas facile, je peux très bien comprendre ce que vous dites Monsieur DURAND, mais ... »

**Monsieur DURAND :**

« Une augmentation de 17 %, est-ce que c'est ça le juste milieu ? La différence pour la carte de 10 entrées c'est qu'historiquement depuis un certain nombre d'années, celui qui bénéficie de la carte de 10 entrées avait 18 % de réduction sur sa carte. Aujourd'hui, vous avez pris un autre

principe qui fait qu'avec la carte, l'usager bénéficie de 10 % de réduction. 10 % de réduction, quand on compare avec les communes autour, c'est vraiment assez faible, il y a des communes qui font plus de 20 % de réduction. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais, je veux dire qu'on est arrivé si vous voulez, à un niveau vis-à-vis de la ville, par rapport à aussi des baisses, vous le verrez dans le DOB quand il va arriver, on a une baisse encore des aides et des subventions de l'Etat qui est conséquente. Pour la Ville, il est important aussi de justifier des augmentations de tarifs en fonction aussi des utilisateurs et, vous disiez vous-même, à Versailles, ils sont à 6,50 € pour cette année, donc peut-être plus l'année prochaine. On est encore en dessous. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

**Madame BRAUN :**

« Oui, effectivement, je ne suis pas tout à fait d'accord avec les tarifs, surtout pour ceux de la carte à 10 entrées, mais je ne suis pas non plus d'accord avec Monsieur DURAND pour la tarif de la carte à 10 entrées. Je trouve que ce n'est pas assez cher. En revanche, cette carte de 10 entrées si elle était à ce prix-là est-ce qu'on pourrait augmenter par exemple la durée de validité de la carte, parce qu'elle est de 6 mois, est-ce qu'on ne pourrait pas l'augmenter un petit peu ? Parce que ça pourrait faire passer le prix de l'augmentation peut-être. »

**Monsieur le Maire :**

« Moi je pense que oui, ça pourrait être annuel, personnellement. »

**Monsieur HEMET :**

« Je pense que c'est un bon compromis. »

**Madame BRAUN :**

« Je vous remercie, donc on votera, du moins, je voterai pour. »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Madame BRAUN.

Donc, on va faire ça en deux temps. On va d'abord vous demander si vous acceptez la proposition de Monsieur DURAND et ensuite on passera au vote de la délibération avec les tarifs tels qu'ils sont indiqués avec la modification de la prolongation de la durée de la validité des cartes de 10 entrées. »

---

• Réf : 2018/12/6

**OBJET : Créances éteintes**

**Article unique : Admet à l'unanimité** en créances éteintes les recettes de la liste du 5 septembre 2018 qui n'ont pu être recouvrées par Madame le Trésorier Principal, à savoir :

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT
2012	DIVERS IMPAYES	113.58
2014	DIVERS IMPAYES	236.14
2015	DIVERS IMPAYES	2 326.30
2016	DIVERS IMPAYES	3 059.41
2017	DIVERS IMPAYES	5 860.26
2018	DIVERS IMPAYES	3 266.89
	<b>TOTAL</b>	<b>14 862.58</b>

- Réf : 2018/12/7

**OBJET : Avance sur la subvention 2019 à verser au Centre Communal d'Action Sociale.**

**Article unique : Autorise à l'unanimité** le versement d'une avance sur subvention d'un montant de 102 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

**Monsieur le Maire :**

« Chaque année c'est pareil, vous savez bien que l'année commence au 1<sup>er</sup> janvier, mais comme on vote le budget qu'en mars-avril, il faut bien quand même que tous les services tournent et le CCAS en fait partie. »

- Réf : 2018/12/8

**OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au Budget Primitif 2019.**

**Article unique : Décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur 2019 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

COMPTE	BUDGET PRIMITIF 2018	OUVERTURE SUR 2019
20	164 100 €	41 025 €
21	19 358 489 €	4 839 622 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 522 589 €</b>	<b>4 880 647 €</b>

- Réf : 2018/12/9

**OBJET : Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) – Approbation du rapport d'évaluation du coût des pass locaux de bus à destination des séniors pris en charge par Versailles Grand Parc et détransféré aux communes du Chesnay, Rocquencourt et Versailles au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Article unique : Rejette avec 25 voix contre, 4 abstentions (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER et Mme MOULIN) et 3 élus ne prenant pas part au vote (M. DOUBLET et Mmes BRAUN, BARRÉ)** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc du 21 novembre 2018 relatif à l'évaluation du coût des pass locaux de bus à destination des séniors des communes du Chesnay, Rocquencourt et Versailles et pris en charge par Versailles Grand Parc, ce coût étant assumé par ces trois communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et compensé par la communauté d'agglomération à compter de la même date par une majoration de leur attribution de compensation respective.

**Monsieur le Maire :**

« Moi ça me choque. Quand j'ai vu arriver cette délibération, j'ai dit que cette délibération me choquait. Elle me choquait pour une raison très simple : c'est que j'ai demandé il y a 3-4 ans, on a même parlé en conseil communautaire, j'ai demandé que Saint-Cyr puisse bénéficier de ce dispositif et on m'a dit à l'époque que ce n'était pas possible. C'est pour cela qu'il y a 2 ans, on a mis en place l'achat de carnets de tickets de bus pour les usagers. Finalement peu de gens l'utilisent, ce que je trouve dommage, alors qu'un pass c'est quand même plus pratique que des tickets. Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été étendu à toutes les communes qui le souhaitaient et moi c'est un système qui me gêne, qui m'embête, et j'ai envie de le dire, donc personnellement je ne voterai pas cette délibération. J'ai envie de voter contre. »

**Monsieur BUONO :**

« Vous pouvez faire ce que vous voulez, mais je vous invite à voter contre. »

**Monsieur DURAND :**

« La difficulté avec ces transferts de charges c'est qu'ils sont, déjà sur un aspect un peu technique, un peu rébarbatif et surtout ce sont des éléments qui sont discutés entre maires et peut-être en commission des finances à VGP. Mais moi qui suis conseiller communautaire de Versailles Grand Parc, je n'ai jamais reçu la moindre information à ce sujet. Forcément, je n'ai pas été invité aux réunions, mais je ne suis ni maire, ni membre de la commission des finances et c'est quelque chose qui est à notre niveau incontrôlable. Donc, vous nous dites que ça ne convient pas, qu'il faut voter contre... »

**Monsieur le Maire :**

« On peut demander à Monsieur BUONO qui est membre de la commission des finances, lui demander ce genre d'opération de transfert comment ça se passe en commission des finances ? »

**Monsieur BUONO :**

« Normalement, lorsqu'il y a un transfert de compétences d'une commune vers Versailles Grand Parc, c'est clair, c'est net pour tout le monde et c'était parfaitement clair au moment où la compétence transport est partie des communes vers Versailles Grand Parc. En contrepartie de quoi, l'attribution de compensation baisse. Là on a réussi le tour de force de trouver un moyen d'augmenter l'attribution de compensation des communes en question, alors que le transfert n'avait jamais existé, c'est quelque chose qui était vraiment à l'intérieur de la commune, je ne vois même pas en quoi ça rentre dans les compétences de VGP de s'occuper de ces pass à mi-tarif en fait ? »

**Monsieur le Maire :**

« Qui est en plus du domaine du CCAS. »

**Monsieur BUONO :**

« C'est complètement à l'extérieur des compétences de VGP. Donc, les gars ils peuvent tirer le truc dans tous les sens, c'est capillotracté au maximum, ça n'a rien à faire dans les compétences de VGP. En plus ça vient abonder l'attribution de compensation de communes qui ont quand même globalement les moyens de dépenser 156 000 €. En abondant l'attribution de compensation de ces communes, ça se fait au détriment des autres, forcément, puisque c'est une part du gâteau qui est redistribuée aux autres communes dont on sait que certaines ont quelques soucis financiers. Moi je trouve ça énorme, scandaleusement énorme d'en être au point où on peut se permettre d'amener ça en CLECT, d'expliquer comme d'habitude à la CLECT que les maires se sont mis d'accord. De toute façon ceux qui n'étaient pas d'accord ont été priés de la boucler, et à la fin de renvoyer ça devant les communes en disant : oui, il y a une approbation de la CLECT, il n'y a même pas de vote, je ne vois pas dans le rapport qui est donné, ils n'ont pas osé mettre le vote. »

**Monsieur DURAND :**

« C'est un sujet qui est discuté en commission des finances en votre présence, il est discuté en Bureau des Maires en votre présence Monsieur le Maire, comment ça se passe normalement ? »

**Monsieur le Maire :**

« Moi j'ai trouvé le procédé un peu gonflé, parce que si vous relisez bien attentivement, il est bien dit que la ristourne qui était faite n'est plus acceptable par Ile-de-France Mobilités qui demande aux transporteurs de vendre au tarif réel, à charge pour les communes de faire ce qu'elles veulent. Comme ils n'avaient pas au tarif réel avant, on vous demande de prendre en charge la différence. Moi, je trouve ça un peu fort de café. »

**Monsieur DURAND :**

« J'entends votre opinion. Mais à Versailles Grand Parc un jour, vous en avez discuté ? Qu'est-ce que vous leur avez dit ? Qu'est-ce que vous avez défendu ? Est-ce qu'il y a eu un vote ? Qu'est-ce que vous avez voté ? Est-ce que vous avez fait des propositions ? Comment ça se passe ? »

**Monsieur BUONO :**

« Il n'y a pas de vote à proprement parler... »

**Monsieur DURAND :**

« Il y a bien quelqu'un qui décide ? Ce n'est pas la main invisible... »

**Monsieur BUONO :**

« Vous suivez l'avis de la commission...enfin, du Bureau des Maires. On sait que la commission finances, depuis très longtemps, est une mascarade où on nous présente des résultats complètement ficelés, où éventuellement des personnes sont autorisées par leurs maires à simuler une espèce de négociation au moment de cette commission et en fait, tout est décidé auparavant... »

**Monsieur DURAND :**

« Mais où alors ? Au Bureau des Maires ? »

**Monsieur BUONO :**

« C'est très fort, vous voyez. Si vous regardez le rapport, il y a le spécialiste qui va vous expliquer les yeux dans les yeux que c'est un sujet qui a déjà été discuté devant les maires et que bon, on le présente à la commission des finances parce qu'il y a une commission des finances, et puis qu'à la fin, ma foi, ben ça ira tel que ça a été présenté directement au conseil communautaire, parce que la décision a déjà été prise. »

**Monsieur DURAND :**

« Alors, pour la commission des finances vous m'avez expliqué, j'ai bien compris. Mais ça a été décidé donc au Bureau des Maires. Alors Monsieur le Maire qu'est-ce qu'il s'est passé ? »

**Monsieur le Maire :**

« En Bureau des Maires naturellement c'est présenté, mais il n'y a pas de décision au Bureau des Maires, on s'exprime, on donne son avis, mais il n'y a pas de vote. »

**Monsieur DURAND :**

« Mais il y a un jour, un rapport, une proposition précise qui tombe, il y a bien quelqu'un qui a dit : je fais celle-là et pas celle-là, enfin... »

**Monsieur le Maire :**

« Non, mais quand vous dites que vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord point final. Ce matin on m'a présenté un projet de nouveau PLD à 200 000 €. Or, le dernier PLD a 8 ans. Je pense que pour les ¾ des gens, il est passé dans le fond d'un placard, il n'a pas été étudié. Il y a un maire qui m'a expliqué qu'il y avait des choses nouvelles, qu'il y avait des communes qu'ils évaluaient. Il y a 2 ans, on a eu une société qui s'appelle TTK qui est venue pendant plus de 2 ans réorganiser tous nos réseaux de bus, donc de transport. Cela nous a coûté aussi une fortune, le résultat c'est ce qu'on a eu : les modifications à Saint-Cyr, dans d'autres communes et à Versailles, qui sont effectives à Versailles le 2 janvier pour l'ensemble du réseau versaillais : Versailles, Rocquencourt, le Chesnay et là-dessus on veut nous en remettre 200 000 € de plan local de déplacement ! J'ai poussé des cris et des hurlements ! Ça se fera quand même, point final, qu'est-ce que vous voulez, on est 19, c'est 19, il n'y a pas de vote, on n'est pas là à dire je suis pour, je suis contre... »

**Monsieur DURAND :**

« Monsieur le Maire, j'entends. Je vais essayer d'être au plus précis. Le rapport est tombé, un jour il y a quelqu'un qui l'a écrit ce rapport. Qui décide ? C'est le Maire de Versailles ? »

**Monsieur le Maire :**

« Mais non, mais vous savez aussi bien que moi, vous connaissez le directeur général de la ville de Versailles et vous connaissez le directeur général de la communauté d'agglo. »

**Monsieur DURAND :**

« Donc, c'est le cabinet qui fait le rapport et qui... »

**Monsieur BUONO :**

« Il y a le cabinet qui fait le rapport sous la décision du Président de Versailles Grand Parc et pour vous donner quelques chose qui va vous permettre de bien saisir le sujet vous voyez, sur la mandature précédente il y avait une commission finances ici, vous racontiez ce que vous voulez, à la fin on votait, là c'est la même chose. »

**Monsieur DURAND :**

« La commission finances ? Moi, je n'ai jamais connu. »

**Monsieur le Maire :**

« Ça fait longtemps que je vous le dis Monsieur DURAND, ça fait longtemps que je pousse des cris et des hurlements. Ce matin comme il y a 15 jours, il y avait le Bureau des Maires. Les documents d'étude du Bureau des Maires de façon à le préparer, sont arrivés à 8h21 ce matin pour ce matin, et la semaine dernière c'était pareil. Ah non ! La semaine dernière on les a eus sur table en arrivant. Donc, vous voyez comment ça se passe. Donc, là toujours est-il que moi personnellement je vote contre, maintenant vous faites comme vous voulez. »

**Monsieur DURAND :**

« Monsieur le Maire pour terminer juste l'explication de vote. Pour le coup, c'est vrai qu'on était les moins informés que..., vous vous dites ne pas être informé, mais nous on part vraiment de zéro, donc c'est un sujet qu'on ne va pas étudier comme ça en 2 secondes. Je propose que notre groupe soit dans l'abstention pour cette délibération. J'entends bien ce que vous nous dites. C'est difficile sans éléments de faire beaucoup plus. »

**Monsieur le Maire :**

« Ce qui me choque c'est écrit, Ile-de France Mobilités exige que l'achat des pass se fasse sans réduction et directement, afin de compenser le coût supplémentaire. On va réviser à la hausse. Cela veut dire, comme nous a dit Monsieur BUONO c'est les 15 autres communes qui vont supporter pour les usagers des CCAS de ces 4 communes, la compensation que les CCAS avaient lorsqu'ils avaient une réduction en achetant ces pass. »

**Monsieur DURAND :**

« Je vais quand même finir...le principe on a bien compris, on sait comment ça fonctionne. On l'a lu, ce sont les éléments que vous avancez ce soir qu'on n'avait pas forcément. Le document on l'a lu, on sait de quoi on parle, c'est tout ce qui a autour que vous nous expliquez. Moi j'aurais aimé qu'on ait plus d'information.»

**Monsieur le Maire :**

« Moi aussi par moment de la part de VGP. »

**Monsieur DURAND :**

« Mais moi aussi des fois de la commune, je demande des informations, moi je ne les reçois pas non plus. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais vous savez, ce n'est pas toujours évident. Vous savez, ce genre de soi-disant décentralisation, pour moi ça va à l'encontre de la démocratie locale, ça va à l'encontre du rapprochement des citoyens vis-à-vis des instances dirigeantes. On tombe dans une espèce de nébuleuse que personne ne connaît, un maire on peut aller l'engueuler, un président de communauté d'agglomération nettement moins ou pas du tout, bon, c'est comme ça. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Il n'y a pas de problème. Nous vous remercions de vos explications et de celles de Monsieur BUONO. Vu le peu d'informations que nous avons eues avant, nous ne prendrons pas part au vote. »

- Réf : 2018/12/10

**OBJET : Assurance responsabilité civile (police n° 6986126904 - lot n° 2 B). Autorisation à donner au Maire pour régler les sinistres dont le montant est inférieur ou égal aux franchises prévues au contrat.**

**Article 1 : Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à régler directement aux tiers victimes le montant inférieur ou égal aux franchises restant à la charge de la commune, prévues au contrat d'assurance de la responsabilité civile communale (police n° 6986126904 - lot n° 2 B), souscrit auprès de l'assureur AXA associé au courtier GRAS SAVOYE, dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, soit 200 €, en cas de dommages à des biens confiés par des tiers à la collectivité ou en cas de mise en cause de cette dernière au titre de la responsabilité civile « Propriétaire de parking ».

**Article 2 : Habilité** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.

- Réf : 2018/12/11

**OBJET : Avenant n° 4 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018).**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** qu'un avenant n° 4 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL ASSURANCES), sera conclu afin de prendre en considération les mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, aboutissant à un supplément de prime de 299,47 €.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant à la police susvisée.

- Réf : 2018/12/12

**OBJET : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes relatif à l'élection et au fonctionnement de l'assemblée communale des jeunes, annexé à la délibération.

**Article 2 :** Précise que les dispositions de ce nouveau règlement seront applicables à compter de l'organisation de la prochaine élection des jeunes conseillers municipaux.

- Réf : 2018/12/13

**OBJET : Convention de partenariat pédagogique et artistique entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) et la commune de Saint-Cyr-l'Ecole pour le Théâtre Gérard Philipe.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique et artistique entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) et la commune de Saint-Cyr-l'Ecole pour le Théâtre Gérard Philipe, en vue de la création en courte résidence du mimodrame *L'Histoire du soldat*, dont la première représentation offerte aux classes de collège, de CM1 et de CM2 du territoire de la CAVGP, est prévue au Théâtre Gérard Philipe le 10 janvier 2019 à 14h30 et de la représentation dans le même équipement culturel les 10 mai 2019 à 20h et 11 mai 2019 à 14h, d'un spectacle de danse produit par le département danse du CRR sur le thème intitulé « Danses et musiques de film ».

**Madame ROUSSEAU :**

« Cela a fait l'objet de négociations longues.

*Je voulais juste dire que le Théâtre Gérard Philipe est plein le 10 janvier et qu'il sera composé en grande partie des écoles de Saint-Cyr, le collège Jean Racine n'ayant pas dénié répondre. Il y aura aussi une classe de BUC et deux classes de Versailles, et le Théâtre est entièrement plein, que par des écoles de Saint-Cyr. Je voulais aussi dire que ce spectacle a lieu dans le cas du centenaire de la Première Guerre mondiale. »*

**Madame BRAUN :**

« Juste une petite question, le collège Jean Racine a été prévenu par courrier ? »

**Madame ROUSSEAU :**

« On leur envoie un e-mail. »

- Réf : 2018/12/14

**OBJET : Conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) 2019/2022.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement PSU avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les quatre structures municipales de la Petite Enfance (Crèche Familiale, Crèche collective « les P'tits pilotes », Multi accueil « les Farfadets » et Micro crèche « les Elfes »), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

• Réf : 2018/12/15

**OBJET : Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical formulée par les sociétés PICARD SURGELES S.A.S et LIDL.**

**Article 1 :** En application de l'article L.3132-26 du Code du Travail, **donne un avis favorable avec 28 voix pour et 4 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER et Mme MOULIN)** aux demandes formulées respectivement par la société PICARD SURGELES S.A.S le 1<sup>er</sup> août 2018, sollicitant une dérogation à l'obligation de fermeture hebdomadaire du dimanche pour son établissement situé 57, rue Gabriel Péri à Saint-Cyr-l'Ecole pour **les dimanches 1<sup>er</sup>, 8 et 15 décembre 2019 de 9 heures à 18 heures, 22 et 29 décembre 2019 de 9 heures à 19 heures 30** et par la société LIDL le 25 octobre 2018 pour son magasin situé rue de l'Aérostation Maritime pour **les dimanches 8 et 15 décembre 2019 de 9 heures à 18 heures, 22 et 29 décembre 2019 de 9 heures à 19 heures 30.**

**Article 2 :** Précise que l'avis ainsi donné vaut pour toute demande de dérogation au repos dominical sollicitée pour les dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 par des établissements situés sur le territoire communal et exerçant la même activité commerciale que les entreprises précitées.

**Monsieur DURAND :**

*« Vous l'avez dit Monsieur le Maire, c'est une tradition ça revient tous les ans. Alors on ne va pas refaire le même discours tous les ans. Je vous renvoie tout simplement aux déclarations et aux discussions que nous avons eues les années précédentes. Pour résumer la situation, nous considérons que ce n'est pas notre modèle de société où les gens travaillent tous les jours et en particulier le dimanche qui est une journée plus typiquement consacrée à la famille. On aime bien que la famille puisse se retrouver et avoir une journée en commun. Donc, pour nous le dimanche reste une journée particulière et nous ne sommes pas favorables à ces extensions. D'autant plus qu'il faut noter que les deux entreprises qui sollicitent les ouvertures sont déjà ouvertes de façon régulière le dimanche matin, donc on parle là que du dimanche après-midi. C'est pourquoi nous allons voter contre, comme les années passées. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Alors, moi je rajouterai Monsieur DURAND que je tiens aux dimanches et quand j'ai vu dans une précédente mandature des ouvertures le dimanche qui avaient été rajoutées, ça m'avait attristé, parce que ça peut détruire des familles, surtout dans des petits commerces où il n'y a pas 50 employés, le fond de roulement est difficile. Vous savez aussi très bien qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ont énormément souffert par ce qui s'est produit durant les week-ends derniers avec des manifestations, problèmes de transport, de gens qui n'osaient pas se déplacer et aussi des problèmes d'approvisionnement. Je pense que si ça peut aider ces entreprises et si on veut garder encore quelques commerces à Saint-Cyr face aux monstres qui nous entourent, je pense qu'il faut les aider. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Vous pensez à qui quand vous parlez des monstres qui nous entourent ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« Carrefour, Leclerc, même Grand Frais, ... »*

**Monsieur DURAND :**

*« On parle de grandes surfaces. Vous me corrigerez, Monsieur le Maire, si je me trompe, mais la commune achète et revend un terrain pour construire un LIDL à l'entrée de la ville. Donc, d'un côté on nous dit c'est bon pour l'emploi, il faut faire des LIDL et après on nous dit qu'il y a des LIDL, ce n'est pas bon pour le commerce de proximité. »*

**Monsieur le Maire :**

« Quand vous regardez un Leclerc qui doit être à 14 ou 15 000 m<sup>2</sup>, quand vous regardez qu'il y a 3 semaines est passée en CDAC l'augmentation de 55 000 m<sup>2</sup> de Vélizy, dont 25 000 m<sup>2</sup> rien que pour Auchan, je vais vous dire je n'ai pas honte d'avoir favorisé l'installation d'un magasin de 2 000 m<sup>2</sup>. On ne joue pas dans la même cour, d'autant plus qu'en échange n'oubliez pas que nous avons perdu un magasin d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup>, l'ancien ED, l'ancien Carrefour Contact ou Proxi à l'Epi d'Or. Donc le bilan pour la commune il doit jouer dans les 1 000 m<sup>2</sup> et surtout pour des gens qui habitent à l'Epi d'Or la possibilité d'aller faire des courses à pieds, alors qu'à l'heure actuelle ils n'ont rien, le plus proche c'est Monoprix. »

**Madame BRAUN :**

« Je voulais dire que je n'étais pas contre, parce que ce n'est que quelques dimanches. Donc ce n'est pas non plus ouvert toute l'année. Il faudrait voir, surtout, la façon dont le travail est récupéré, alors je ne sais pas trop, ils n'ont pas l'air tous d'accord...mais Monsieur DOUBLET va peut-être vous dire que les employés sont d'accord. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Oui, je voulais dire que personnellement, je suis comme vous, je ne suis pas favorable au travail du dimanche. De plus, j'ai bien vu que le Comité Central d'Entreprise de PICARD était défavorable. Ceci étant, comme tous les ans, j'ai été voir le personnel du magasin PICARD, en grande partie des jeunes, et ils sont tous favorables au fait de venir travailler ces dimanches-là. »

**Monsieur QUINTARD :**

« Moi je voulais juste citer l'arrêté du Préfet qui vient de sortir, qui en compensation des gilets jaunes a écrit un arrêté qui autorise les ouvertures complètes sans autorisation spéciale du Maire pour les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018.»

**Madame BARRÉ :**

« Juste pour dire que j'ai toujours été favorable à l'ouverture le dimanche et que depuis que je travaille dans l'hôtellerie, c'est vrai que je ne me pose même plus la question. Je voterai pour. »

- **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur DURAND :**

« Une demande d'explication sur la décision n° 2018/11/186 concernant la consultation d'un cabinet d'avocat à propos d'un régime de contrôle de divisions foncières. Nous aurions aimé en savoir plus. Est-ce qu'il y a un litige, un pré-litige, est-ce qu'il y a un point de PLU ou hors PLU qui pose problème ? »

**Monsieur le juriste :**

« Il s'agit effectivement d'une consultation du Cabinet d'avocats SELARL LAZARE Avocats sur une application d'une disposition qui avait été prise par le Conseil Municipal en 2007 sur les divisions parcellaires qui étaient soumises à déclaration préalable. Et c'était pour savoir si cette disposition était en l'occurrence applicable à une seconde division qu'un promoteur envisageait de faire sur un projet pour lequel il a eu un permis de construire qui valait déjà division. Le cabinet d'avocats a pu nous apporter un éclaircissement en disant que compte tenu qu'il y avait eu une première division avec le permis de construire, la délibération de 2007 sur les divisions parcellaires introduisant l'obligation de faire une déclaration préalable n'était pas applicable. Si Monsieur le Maire est d'accord, je peux vous transmettre l'analyse de l'avocat. »

**Monsieur DURAND :**

« Non, non, c'était pour connaître le contexte, ça suffira. On a pas mal de lecture. Je vous remercie en tous cas. »

**Monsieur le Maire :**

« Si vous n'avez pas d'autres questions, je voulais vous signaler que vous avez encore jusqu'à minuit pour profiter aujourd'hui du nouveau site internet de la commune, mais comme les Saint-Cyriens ne le savent pas, vous êtes les premiers informés. Il fonctionne depuis aujourd'hui. Monsieur le Directeur de Cabinet va vous donner quelques précisions. »

**Monsieur le Directeur de Cabinet :**

« Merci beaucoup Monsieur le Maire, je vais faire vite pour ne pas vous empêcher d'aller vous coucher. Un petit complément vis-à-vis aussi des élus, on va entamer une numérisation progressive du Conseil Municipal sur la base du volontariat. On va faire une marche à blanc jusqu'au mois d'avril où vous seront envoyés en double le format numérique par PDF, comme ça a été le cas la dernière fois que vous n'avez pas reçu les enveloppes, et le format papier. A partir du mois d'avril on vous proposera de choisir entre l'un et l'autre, une fois que vous aurez choisi le format numérique on ne pourra pas revenir en arrière par contre, ce sera un choix exclusif, ou l'un ou l'autre. Et pour le format numérique ce sera mis à disposition sur un espace dédié aux élus du site internet qui sera sécurisé par mot de passe et identifiant qui vous seront envoyés prochainement. On fait bien cette marche à blanc jusqu'au mois d'avril pour tester, vérifier que ça fonctionne bien. Est-ce que vous avez des questions ? »

**Madame BRAUN :**

« Donc, il faudra l'ordinateur, on prendra notre ordinateur. »

**Monsieur le Maire :**

« Une tablette. Voilà. »

**Madame BRAUN :**

« Vous m'en offrez une alors. Je n'en ai pas. »

**Monsieur le Directeur de Cabinet :**

« Sur la base du volontariat. »

**Madame MOULIN :**

« Je voulais dire un petit mot de remerciement à tous les élus. Comme vous le savez pour le Téléthon, on tenait à remercier les élus pour le don que vous avez fait pour l'apéritif et remercier également tous les élus qui sont restés à la fin du Téléthon pour nous aider à ranger le gymnase, puisque c'est aux bénévoles de le faire et nous avons récolté plus de 9 300 € pour le Téléthon. »

**Monsieur le Maire :**

« On a souligné à la fois votre engagement et surtout je l'ai dit lors de mon petit discours de clôture, toutes les activités qu'il y avait, beaucoup d'innovations, peut-être par moment certains regrets de voir des gens plus consommateurs que donateurs, c'est un peu dommage parce que c'est du caritatif. C'est bien de venir s'amuser, se distraire, mais bon, ça c'est autre chose. Mais en tous les cas, toute l'équipe qui entourait Madame MOULIN et tous ceux qu'elle a réussi à fédérer et entraîner, j'ai trouvé que c'était une fête magnifique, et je tiens à souligner que nous avons dépassé la recette qui avait été faite les années passées dans d'autres villes. Je vous souhaite de passer en famille de très bonnes fêtes de Noël, et de réveillonner pour revenir en grande forme en 2019, et à ceux qui par hasard, malheureusement n'ont pas pu être là ce soir pour des problèmes familiaux

*graves, je leur souhaite de nous revenir avec d'excellentes nouvelles l'année prochaine. Voilà. Merci à tous pour cette année et à l'année prochaine.»*

**CLOTURE DE LA SEANCE A 21H22**